

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE ET DE LA PLATEFORME SAMBOAT

Mentions légales

Le site samboat.fr est édité par la société LACANI.

LACANI est une SAS dont le siège social est au 223 Avenue Émile Counord 33300 Bordeaux. Elle est immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX sous le numéro 799 758 412 et à l'ORIAS sous le numéro 16001576 en qualité de mandataire d'assurance. Le Site internet a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1744290. Le numéro de TVA intracommunautaire de la société LACANI est FR 36 799 758 412.

Représentant légal : Nicolas CARGOU

Directeur de la publication : Nicolas CARGOU

Pour nous contacter :

Email : contact@samboat.fr

Hébergeur :

Amazon Web Services LLC

P.O. Box 81226

Seattle - WA 98108-1226

Site internet : <https://aws.amazon.com>

Téléphone : (206) 266-4064

Fax : (206) 266-701

		<i>N° de page</i>
	Définitions	3
Article 1	Acceptation par les Utilisateurs des CGU du Site et du Service SamBoat	5
Article 2	Inscription et utilisation du service	5
Article 3	Conditions techniques d'accès à la Plateforme	7
Article 4	Droits et obligations du Propriétaire particulier et professionnel	8
Article 5	Droits et obligations du Locataire	10
Article 6	Modalités contractuelles des locations	12
Article 7	Modalités de réservation et de location d'un Bateau	13
Article 8	Modalités des réclamations	15
Article 9	Prix de la location - Rémunération - Frais de service	16
Article 10	Sécurisation du paiement des locations	16
Article 11	Modification et annulation d'une location	17
Article 12	Assurances	20
Article 13	Obligations et missions de la Société	21
Article 14	Dépôt de garantie	21
Article 15	Délai de rétractation	23
Article 16	Propriété intellectuelle	24
Article 17	Responsabilités	24
Article 18	Notification d'un contenu illicite	26
Article 19	Exclusion de Membres	26
Article 20	Données à caractère personnel - cookies	26
Article 21	Démarchage téléphonique	27
Article 22	Médiation	27
Article 23	Dispositions diverses	28

DEFINITIONS

Les termes employés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation revêtent la signification ci-après :

« **Annonce de location** » : annonce mise en ligne sur la plateforme permettant de présenter une offre de location de bateau(x) dans les conditions fixées par les propriétaires ;

« **Avis** » : commentaires et/ou évaluations émis par un utilisateur concernant un bateau et/ou un autre utilisateur. Il est publié à l'issue d'une relation contractuelle entre les utilisateurs ;

« **Bateau** » : bateau de plaisance immatriculé ;

« **CGU** » : les présentes conditions générales d'utilisation du service et de la plateforme <https://www.samboat.fr> ;

« **Chef de bord** » : personne autorisée à utiliser le bateau loué et à embarquer toute personne sur le bateau sous sa responsabilité et sous la responsabilité jointe du locataire. Il garantit la sécurité des plaisanciers lors de la navigation ;

« **Contrat de location** » : contrat à titre onéreux par lequel un propriétaire met à disposition son bateau pour un temps et un prix déterminé. Il fixe les termes de la location convenue entre les parties ;

« **Dépôt de garantie** » : garantie pécuniaire prélevée en cas de sinistre sur le compte bancaire du locataire ayant donné son accord à cet effet (appelé communément "Caution"). Il est destiné à indemniser le propriétaire en cas de détérioration du bateau ou en cas de perte d'objets d'équipement. Il permet également de couvrir le montant de la franchise et les pénalités ;

« **Flotte partenaire** » : Désigne les propriétaires de bateaux professionnels proposés par SamBoat sur un fonctionnement de type « Courtier ». Les conditions de locations applicables sont celles de la flotte dans ce cas. SamBoat assure uniquement une fonction de courtier pour ces réservations.

« **Frais de service** » : frais perçus par SamBoat au titre de la réalisation du présent service de mise en relation ;

« **Locataire** » : désigne tout membre susceptible de louer un bateau ;

« **Membre** » : toute personne inscrite sur la plateforme et disposant d'un compte d'utilisateur ;

« **Offre** » : offre formulée par le propriétaire d'un bateau afin de permettre sa location ;

« **Plateforme** » : support électronique de communication et d'échange entre les utilisateurs du service, ou bien entre les utilisateurs et la société. Elle est administrée par la société et accessible depuis le réseau internet à l'adresse : <https://www.samboat.fr> ; Elle peut être également appelée « **le Site** » ;

« **Prix** » : montant total d'une location incluant la rémunération, les frais de service du site, le coût de l'assurance, les services retenus par le locataire, la TVA, les options choisies par les Utilisateurs et toutes pénalités ou autres frais dues au titre des présentes conditions. Le Prix est calculé de manière journalière suivant application du tarif saisonnier ;

« **Profil** » : données fournies volontairement par un utilisateur lors de son inscription sur le site ou bien au cours de son utilisation du site ;

« **Propriétaire** » : englobe les propriétaires de bateau(x) souhaitant le(s) proposer à la location sur le site. Les propriétaires concernés sont ceux dont l'activité occasionnelle de location de bateau(x) s'exerce à titre privé, ou bien ceux dont l'activité de location de bateaux s'exerce à titre professionnel et constitue une source principale de revenus ;

« **Rémunération** » : somme d'argent versée par le locataire au propriétaire d'un bateau en contrepartie de sa location ;

« **Réservation** » : action émanant d'un locataire afin de réserver une offre de location de bateau. Elle est formulée dans l'attente de l'accord du propriétaire ;

« **Société** » ou « **SamBoat** » : la société LACANI SAS éditrice de la plateforme <https://www.samboat.fr> et application mobile SamBoat ;

« **Utilisateur** » : englobe indifféremment les propriétaires et les locataires, ainsi que toute personne régulièrement inscrite sur la Plateforme.

Article 1 – Acceptation par les Utilisateurs des CGU du Site et du Service SamBoat

Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance des CGU dans leur intégralité et acceptent sans réserve ni exception l'ensemble des dispositions composant les présentes Conditions Générales d'Utilisation du service et de la Plateforme SamBoat. Elles s'appliquent sans restriction à l'ensemble des services proposés par la Société LACANI SAS au moyen du site communautaire <https://www.samboat.fr> ;

Le Site offre un service de mise en relation à ses Membres dont l'inscription sur le Site ouvre la participation à des activités de location de Bateaux, que cela soit en qualité de Propriétaire ou de Locataire.

Le concept SamBoat permet ainsi la mise en relation de Propriétaires particuliers ou professionnels de Bateaux avec toute personne souhaitant bénéficier d'une prestation de location desdits Bateaux.

SamBoat a pour objet de structurer et dynamiser la communauté au sein de laquelle les Propriétaires et les Locataires potentiels pourront échanger entre eux et finaliser diverses locations.

Les présentes CGU ont pour objectif de définir les conditions d'utilisation du Site et du service SamBoat, mais également d'organiser les relations entre le Site et ses Utilisateurs ou entre les Utilisateurs uniquement.

L'accès et l'utilisation du Site sont subordonnés à l'acceptation et au respect des CGU.

Les CGU pourront être adaptées aux besoins du service ou des Utilisateurs ; Toute modification des CGU sera opposable à l'ensemble des Utilisateurs du Site à compter de leur mise en ligne.

Article 2 – Inscription et utilisation du service

2.1 – Modalités d'inscription

L'inscription sur la Plateforme doit s'effectuer directement sur le site internet <https://www.samboat.fr> ;

L'utilisation des services proposés par la Société sur la Plateforme est soumise à la création d'un compte personnel. Le formulaire mis en ligne sur le site doit être complété afin de permettre l'ouverture de compte et l'accession à la qualité de Membre de la communauté SamBoat.

Afin de garantir la confidentialité des données enregistrées sur son compte, les Utilisateurs sont invités à choisir un mot de passe lors de la création dudit compte. Au terme de la création du compte, **ils s'interdisent de communiquer de quelque manière que ce soit leur mot de passe à un tiers. Le compte est strictement personnel et confidentiel.**

A défaut, la Société ne pourra être tenue pour responsable de l'accès non-autorisé au compte de l'un de ses Membres.

La Société se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute candidature contrevenant aux présentes CGU, ou bien si elle se révèle inappropriée à l'intérêt de la communauté des Utilisateurs. Tout rejet de candidature sera notifié par courrier électronique.

Tout Membre dispose du droit de résilier son adhésion au service SamBoat en sollicitant sa désinscription à l'adresse contact@samboat.fr ;

2.2 – Informations communiquées par les Utilisateurs lors de l'inscription

Les Utilisateurs s'engagent à fournir des informations exactes et sincères lors de l'inscription ou de la participation aux services du Site. Ils s'engagent à mettre à jour régulièrement les données communiquées.

Chaque Utilisateur est seul responsable des informations communiquées. SamBoat n'ayant pas vocation à contrôler la sincérité des informations saisies ou mises en ligne par les Membres du Site, les Utilisateurs renoncent à rechercher de quelque manière que ce soit la responsabilité de SamBoat ou de la Société s'agissant d'éventuelles informations erronées ou falsifiées par d'autres Utilisateurs.

Sauf autorisation préalable et écrite de La Société, le Membre encourt une suspension ou une suppression de son compte et de l'accès à l'ensemble des services qui lui sont associés, s'il crée ou utilise plusieurs comptes, que ce soit sous sa propre identité ou sous celle d'un tiers.

2.3 – Annonces de Location publiées par les Utilisateurs

Les Propriétaires s'engagent à publier des Annonces de location conformes à la réalité des conditions présidant à la location de son Bateau. Chaque Propriétaire est seul responsable de l'authenticité des Annonces de location publiées sur le Site.

Les services du Site étant limités à la seule mise en relation des Utilisateurs, SamBoat ou la Société ne peut dans ces conditions voir leur responsabilité engagée au titre d'une Annonce de location inexacte, erronée ou falsifiée.

Le Site ou la Société ne peut non-plus être tenu(e) pour responsable du contenu des Annonces de location publiées, ou bien d'une atteinte par un Utilisateur à un quelconque droit détenu par un tiers ou un autre Utilisateur.

2.4 – Avis publiés par les Utilisateurs

Les Utilisateurs autorisent le Site à rendre public sur leur Profil les évaluations formulées par les autres Membres sous la catégorie « Avis ».

L'Utilisateur ayant rempli une évaluation s'interdit de publier une information ou un élément susceptible de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'Utilisateur évalué.

Le service du Site ne peut consister à contrôler le contenu des évaluations. Le Site invite cependant les Utilisateurs à signaler tout contenu ou évaluation susceptible de contrevenir à l'ordre public, la Loi, la morale, aux bonnes mœurs, et/ou de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation d'une quelconque personne ou entité.

L'Utilisateur engage seul sa responsabilité au titre du contenu des évaluations publiées. L'Utilisateur s'oblige et accepte d'en supporter seul les conséquences éventuelles.

Ils peuvent être supprimés par les Administrateurs du Site sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un commentaire.

L'Utilisateur dispose d'un délai de 90 (QUATRE VINGT DIX) jours après la fin de la location pour déposer son avis sur le site.

2.5 – Messages entre utilisateurs

Les messages échangés entre Utilisateurs relèvent également de leur propre responsabilité. Ils doivent satisfaire aux exigences élémentaires de courtoisie et de bonne conduite. Ils peuvent être supprimés par les Administrateurs du Site sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un message.

2.6 – Administration du Site, des Avis ou des échanges entre Utilisateurs

En cas d'infraction aux obligations ci-avant énoncées, et plus généralement en cas de manquement aux présentes CGU, le Site se réserve le droit d'accepter ou d'écarter du Site les offres proposées, de supprimer sans délai les contenus et Avis, ou bien de retirer à un Utilisateur la qualité de Membre en supprimant son Profil.

L'Utilisateur exclu en sera informé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique indiquée lors de son inscription au Site.

Dans le cas où un sinistre serait ouvert par un utilisateur à la suite d'une location, le dépôt d'avis pourra être bloqué pour le Propriétaire et pour le Locataire afin d'éviter toute situation de chantage.

Les Membres sont également tenus d'informer la Société sans délai des changements qui pourraient affecter le respect des CGU ou leur maintien dans la communauté SamBoat.

Le Site est autorisé à utiliser et/ou exploiter lesdits contenus et lesdites évaluations dans un cadre commercial ou bien dans le cadre des activités entretenues avec les partenaires du Site.

Article 3 – Conditions techniques d'accès à la Plateforme

L'Utilisateur ou le Membre peut avoir accès aux services de la Plateforme au moyen d'un réseau internet, gratuitement, sans exception ou condition. Les frais supportés par l'Utilisateur pour l'accès aux services (matériel informatique, logiciels, connexion internet, etc.) demeurent à sa charge. L'Utilisateur occasionnel non-inscrit sur le Site ne peut avoir accès aux services réservés aux Utilisateurs régulièrement inscrits.

Le Site s'engage à mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès continu et de qualité à ses services. L'obligation du Site à cet effet est de moyens. Tout événement ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur ne peut permettre d'engager la responsabilité de SamBoat. L'accès aux services du Site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis ou indemnité due.

Sans préavis ou indemnité également, la Société se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès à la Plateforme ou l'accès aux services, notamment pour des motifs de mise à jour, de maintenance, sans que cette liste ne soit limitative.

La Société se réserve légalement le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, la Plateforme et les services proposés.

La Société ne pourra voir sa responsabilité engagée au titre des éventuels désagréments ou dommages pouvant résulter de l'indisponibilité temporaire des services, ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie de la Plateforme ou des services qui y sont associés.

Pour obtenir des informations en cas de restriction sur l'utilisation de la Plateforme, l'Utilisateur Membre peut s'adresser au service clients de la Société à l'adresse électronique suivante : contact@samboat.fr

Article 4 – Droits et obligations du Propriétaire particulier et professionnel

4.1 – Accès aux services

Les conditions nécessaires afin de pouvoir proposer un Bateau à la location sont les suivantes :

- Être Membre de la communauté SamBoat ;
- Être Propriétaire d'un Bateau et disposer des documents établissant un droit de propriété régulier ;
- Revêtir à défaut de manière régulière la qualité de gardien du Bateau, disposer de toutes les autorisations et attestations nécessaires permettant de mettre en location le Bateau ; le Propriétaire doit être en mesure de fournir au Locataire lesdites autorisations et attestations écrites et signées ;
- Garantir l'authenticité et la sincérité des documents et informations saisies ;
- Disposer des documents établissant l'assurance du Bateau à l'année ;
- Proposer un Bateau en parfait état de fonctionnement et régulièrement entretenu ;
- Équiper le Bateau proposé à la location d'un armement de sécurité conforme à sa catégorie de navigation ;
- Être en conformité avec les Lois et Règlements en vigueur, en particulier pour la location « avec skipper ». cf. blog.SamBoat.fr/2014/07/18/les-contrats-de-location/

Les véhicules nautiques suivants sont interdits à la location sur la Plateforme :

- Planches à voile ;
- Kayak, canoë ;

4.2 – Devoirs du Propriétaire

Le Propriétaire doit préciser dans son annonce les conditions de location de son Bateau en indiquant :

- Les disponibilités habituelles du Bateau ;
- Les tarifs de location par saison ;
- L'emplacement du Bateau et toute autre information nécessaire au détail et à la valorisation de la location.

Le Propriétaire s'engage à ce que le Prix affiché sur l'Annonce de location soit au maximum égal au Prix public affiché sur toutes autres Plateformes ou publications.

Il doit actualiser ces informations si elles modifient les termes de l'offre de location.

Le Propriétaire s'engage auprès du locataire à mettre à disposition :

- Un Bateau conforme à l'Annonce de location, en parfait état de marche à jour de ses révisions et régulièrement entretenu selon les règles d'hivernage ;
- Un bateau assuré régulièrement pour l'activité de location ;
- Un Bateau propre et sans dommages ou désordres autres que ceux répertoriés sur l'état des lieux du Bateau ;
- Un Bateau comportant un équipement et un armement de sécurité conformes à la réglementation applicable à sa catégorie de navigation et à jour avec le registre de vérification Spéciale, ainsi que les biens consommables appropriés ;
- Un Contrat de location avec un état des lieux d'entrée et de sortie ;
- des gilets de sauvetage correspondant au nombre de personnes présentes sur le Bateau.

De plus le Propriétaire s'engage à vérifier que :

- Le Locataire est titulaire d'un permis de plaisance français régulier si la réglementation le requiert, ou d'un pays ayant signé un accord avec la France ;
- La carte bleue utilisée est au nom du Locataire ;
- Le Locataire s'engage à respecter les règles locales de navigation (utilisation par exemple de chenaux obligatoires).

Le respect des Lois et réglementations en matière de navigation ou de location avec Skipper relève de la seule responsabilité des Utilisateurs. Il leur appartient de garantir et vérifier que les conditions de ce respect sont réunies, si bien que les Propriétaires renoncent à rechercher la responsabilité de SamBoat à ce titre.

Pour en savoir plus sur vos obligations fiscales et sociales, vous pouvez utiliser ces liens :

- **Obligations fiscales** : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- **Obligations sociales** : <https://www.securite-sociale.fr/Vos-droits-et-demarches-dans-le-cadre-des-activites-economiques-entre-particuliers-Article-87>

4.3 – Cas particulier du Propriétaire professionnel

La Rémunération du Propriétaire professionnel est fixée suivant application de sa grille tarifaire. SamBoat ne peut en aucune manière orienter, organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération du Propriétaire.

Les options proposées de manière particulière par le Propriétaire professionnel seront acquittées par le Locataire au premier jour de la location dès lors qu'elles ont été préalablement validées par le Locataire. Les Conditions Générales du Propriétaire professionnel s'appliquent à compter du paiement par le Locataire de la rémunération jusqu'à la restitution du véhicule au Propriétaire professionnel.

Hors période de Location, seules les conditions d'annulation des Locations prévues aux CGU du Professionnel se substitueront à celles fixées aux présentes CGU.

Article 5 – Droits et obligations du Locataire

5.1 – Accès aux services

Les conditions afin de pouvoir louer un Bateau sont les suivantes :

- Faire partie de la communauté SamBoat ;
- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire du permis de plaisance nécessaire pour manœuvrer le bateau dans la destination demandée.
- Détenir une carte de crédit en cours de validité ;
- Ne pas être sous le coup d'une incapacité médicale à naviguer.

5.2 – Obligations du Locataire

Il est rappelé au Locataire qu'il est responsable du Bateau en sa qualité de gardien de la chose et ce, dès la prise de possession du Bateau et jusqu'à sa parfaite restitution. Il devra l'utiliser raisonnablement, l'entretenir et en prendre soin en bon père de famille. Il est précisé que seul le Locataire ayant validé la Réservation du Bateau est autorisé à manœuvrer le Bateau.

Par exception, une personne autre que le Locataire peut revêtir le rôle de Chef de bord si les conditions ci-après sont satisfaites :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être titulaire d'un permis de plaisance français si la réglementation l'exige, ou d'un pays ayant signé un accord avec la FRANCE ;
- Détenir une carte de crédit en cours de validité ;
- Ne pas être sous le coup d'une incapacité médicale à naviguer.

En outre, le Locataire s'engage auprès du Propriétaire à :

- Rendre un Bateau propre et sans dommage autre que ceux répertoriés sur le descriptif du Bateau ou sur l'état des lieux établi lors de la prise de possession du Bateau ;
- Respecter les horaires de mise à disposition et de retour du Bateau convenus avec le Propriétaire ;
- S'assurer que les personnes à bord portent un gilet ou une brassière de sauvetage ;
- Respecter l'ensemble des Lois et Règlements en matière de navigation ;
- Restituer le bateau avec le niveau de carburant observé lors du début de la location.

Il est formellement interdit au Locataire de sous-louer le Bateau, de remorquer un autre Bateau, d'effectuer du transport de passagers à titre onéreux.

Sauf mention contraire sur l'annonce, les animaux ne sont pas acceptés à bord.

Le locataire doit restituer le bateau au même lieu où la prise en main a été réalisée.

Le Locataire répondra seul vis-à-vis des autorités compétentes et des tiers concernés, de tout manquement volontaire ou involontaire à la réglementation en vigueur dans sa zone de navigation et de leurs conséquences légales (poursuites, procès, amendes, etc.). Il décharge expressément le Propriétaire et La Société de toute responsabilité de ce fait.

Le Locataire s'engage à assurer les vérifications courantes et le nettoyage du Bateau pendant la période de Location et notamment à vérifier quotidiennement les niveaux d'huile des moteurs et le bon fonctionnement des équipements et appareils à bord. En toutes circonstances, le Locataire demeurera le gardien du Bateau jusqu'à sa restitution au propriétaire et devra donc veiller à sa conservation en bon marin.

Le respect des Lois et réglementations en matière de navigation ou de location avec Skipper relève de la seule responsabilité des Utilisateurs. Il leur appartient de garantir et vérifier que les conditions de ce respect sont réunies, si bien que les Locataires renoncent à rechercher la responsabilité de SamBoat à ce titre.

Article 6 – Modalités contractuelles des locations

Tout Membre inscrit régulièrement sur la Plateforme en tant que Locataire peut procéder à la Réservation d'un Bateau faisant l'objet d'une offre de location sur la Plateforme.

Toutefois, il est rappelé que la Plateforme est un service de mise en relation et que les relations contractuelles nouées lors des locations sont librement négociées et finalisées par les Utilisateurs.

Le Propriétaire et le Locataire doivent s'accorder sur les termes de la location préalablement à la conclusion d'un Contrat de location.

Le Site met à la disposition des Utilisateurs un modèle prédéfini de Contrat de location de Bateau, ainsi qu'une version dématérialisée à travers l'application mobile. Les Utilisateurs sont libres d'utiliser ce modèle, de le modifier, de l'adapter, ou bien d'utiliser tout autre document contractuel régulier de leur choix.

Le contrat dématérialisé a la même valeur juridique que le contrat papier à imprimer.

Si tout autre document contractuel est employé par les Utilisateurs, le Propriétaire s'oblige dans ce Contrat à :

- Présenter et décrire le Bateau loué ;
- Présenter les caractéristiques et équipements qui figurent sur l'Annonce de location ;
- Fixer et formaliser un Prix déterminé ;
- Fixer une durée de location précise et non-équivoque, en incluant les horaires de début et de fin de location ;
- Mentionner le niveau de carburant du Bateau loué.

Les Utilisateurs sont tenus de respecter les engagements ratifiés de manière contractuelle. Les Utilisateurs ne peuvent finaliser un Contrat susceptible d'engager un tiers non-signataire. Ils engagent leur seule responsabilité au titre de ce Contrat et ne peuvent générer la moindre obligation opposable à SamBoat ou à la Société qui conserve la qualité de tiers au Contrat signé entre les Utilisateurs.

Les termes des relations contractuelles sont par conséquent définis librement entre Propriétaires et Locataires. Les Propriétaires et les Locataires demeurent ainsi libres de proposer, d'accepter ou de refuser une location, sans que la Société ne puisse intervenir de quelque manière que ce soit, dans leur choix, ou bien sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée au titre de l'exécution des relations contractuelles existant entre les seuls Utilisateurs.

Lorsqu'un propriétaire fait une offre sur le prix de la réservation en proposant de payer qu'une partie ou un acompte du montant de la location via la plateforme, et l'autre partie sur place, il sera redevable de la totalité des Frais de service, calculés sur la base de la demande initiale du locataire. Dans ce cas, SamBoat se réserve le droit de modifier le prix total de la location et de prélever les Frais de service initiaux sur le revenu locatif du propriétaire.

Article 7 – Modalités de réservation et de Location d'un Bateau

- **SÉLECTION D'UNE OFFRE DE LOCATION :**

Le Locataire procède à la sélection sur le Site d'un ou plusieurs Bateaux proposés à la location. Cette sélection s'opère en fonction de **critères librement définis** : caractéristiques du Bateau, localisation, tarifs, connaissance du Membre Propriétaire. Le Locataire indique lors de sa Réservation les dates et heures correspondant au début et à la fin de la Location sollicitée.

- **RÉCEPTION DE L'OFFRE DE LOCATION :**

Le Propriétaire reçoit la demande de Réservation qu'il peut **accepter ou refuser**. Le Propriétaire qui répond positivement à la demande de location s'engage à rendre disponible son Bateau pour la période proposée par le Locataire.

- **RÈGLEMENT DE LA LOCATION :**

Le Locataire doit régler le montant de la location **par carte bancaire (MASTERCARD VISA AMEX) ou par virement**. Les chèques, espèces, chèques vacances ne sont pas acceptés. La Réservation est dès lors validée. Le Locataire doit s'acquitter sur le Site du montant total de la Réservation en incluant le montant des Frais de service. La Rémunération due au Propriétaire est réglée par le Site sur son compte bancaire dans un délai de **24 (VINGT QUATRE) heures** après le premier jour de location. **La carte bancaire servant au paiement doit obligatoirement être au nom du Locataire.**

- **CONFIRMATION DE LA LOCATION :**

Le Locataire et le Propriétaire reçoivent un **message électronique** les informant que la location est confirmée. Les informations pratiques relatives à la location sont notifiées au Propriétaire et au Locataire : le lieu, le Prix, les dates de location, et la proposition du modèle de Contrat de location comprenant l'état des lieux.

- **PRISE DE POSSESSION DU BATEAU :**

Le Propriétaire et le Locataire se rencontrent à la date de prise d'effet de la location pour la remise du Bateau et des clés. Le Propriétaire et le Locataire doivent vérifier l'identité de l'autre Membre, en contrôlant notamment les originaux des permis de plaisance, la carte de circulation ou l'acte de francisation du Bateau. Le Locataire dispose jusqu'au soir du premier jour de la location afin de faire valoir d'éventuelles réclamations sur les conditions de la location.

- **SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION / ETAT DES LIEUX DU BATEAU :**

Après avoir **signé le Contrat de location**, le Propriétaire et le Locataire **établissent et signent un état des lieux contradictoire** du Bateau sur le document récapitulatif fourni par la Société et imprimé par l'une ou l'autre partie. Le Propriétaire et le Locataire conserveront chacun un exemplaire de l'état des lieux. Cet état des lieux doit impérativement comporter :

- L'état civil du Propriétaire et du Locataire ;
 - . Nom, prénom des protagonistes ;
 - . Dénomination sociale et n° d'immatriculation des sociétés protagonistes ;
 - . Adresse ;
 - . Numéro de téléphone ;
 - . Numéro de permis, de carte d'identité ou de passeport.
- Les dommages connus, à l'extérieur ou à l'intérieur du Bateau, en procédant à une description détaillée ;
- La liste des objets laissés à l'intérieur du Bateau pour le confort du Locataire ;
- Le niveau du réservoir de carburant.

- **RESTITUTION DU BATEAU :**

La fin de la location intervient lors de la restitution du Bateau, la remise des clés et la vérification contradictoire de l'état du Bateau qui doit être consigné sur **constat de fin de location** signé par les deux parties et dont chacun devra conserver un exemplaire. Celui-ci doit impérativement mentionner le niveau du réservoir de carburant, ainsi que tout dommage causé au Bateau durant la location.

Le Bateau doit impérativement être restitué à l'heure et au lieu convenu.

Toute prolongation de la durée de location doit impérativement avoir été autorisée par le Propriétaire et par la Société, afin de permettre une prolongation de la couverture d'assurance. A défaut, l'assurance du Bateau ne pourra être maintenue.

- **RÉCLAMATIONS ÉVENTUELLES DU PROPRIÉTAIRE :**

Le Propriétaire doit renseigner dans un délai de **48 (QUARANTE HUIT) heures** courant à compter de la dernière heure du dernier jour de location, l'éventuel non-respect du niveau de carburant lors de la remise du Bateau, et les incidents survenus pendant la location. Ces réclamations devront être communiquées à l'adresse sinistre@samboat.fr Le Locataire peut également renseigner s'il le souhaite ces éléments à la même adresse électronique. En cas de contradiction entre les informations transmises par le Propriétaire et le Locataire, la Société se réfèrera à l'état des lieux contradictoire signé par les deux parties.

- **EVALUATION DE LA LOCATION :**

Au terme de la location, le Propriétaire et le Locataire seront invités à une évaluation réciproque, laquelle sera publiée sur la Plateforme.

- **CAS PARTICULIER DU FONCTIONNEMENT COURTIER**

Certaines offres de bateaux, sont disponibles sur devis uniquement avec un fonctionnement de type « Courtier ». Ces annonces sont reconnaissables par le bouton « demander un devis » présent sur leur page.

- **RÉCEPTION DE DEVIS**

Le locataire reçoit plusieurs offres de bateaux appartenant à différentes flottes partenaires. Le locataire peut préciser s'il l'offre l'intéresse ou non.

- **RÈGLEMENT DE LA LOCATION :**

Le locataire peut régler le montant de la location par carte bancaire ou par virement. Les chèques, espèces, e-cartes bleues, cartes bancaires prépayées, Maestro ne sont pas acceptées. Pour confirmer la réservation, il peut régler uniquement un acompte si les conditions le permettent, un échéancier de paiement lui est alors proposé.

- **CONFIRMATION DE LA LOCATION :**

Le Locataire reçoit un message électronique l'informant que la location est confirmée avec les informations pratiques : Contrat de location, fiche d'accès à la base, liste d'équipage à remplir, etc...La flotte partenaire est directement payée par SamBoat dès confirmation de la réservation, les fonds ne sont pas séquestrés.

- **PRISE DE POSSESSION DU BATEAU :**

Le locataire doit se rendre sur la base aux horaires et dates convenus. Les formalités administratives (paiement des options, signature du contrat, liste d'équipage, état des lieux...) doivent avoir été réalisées au préalable. Les conditions de locations de la flotte partenaire s'appliquent tout au long de la location jusqu'à la restitution du bateau.

- **EVALUATION DE LA LOCATION :** Au terme de la location, le Locataire est invité à déposer une évaluation, laquelle sera publiée sur la Plateforme.

Article 8 – Modalités des réclamations

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par la Société en l'absence de Contrat écrit.

8.1 – Pour le Locataire

Si les conditions de la location révèlent après la prise de possession du Bateau un manquement grave à ses obligations par le Propriétaire, le Locataire dispose d'un délai de **24 (VINGT QUATRE) heures courant à compter de la prise de possession** du Bateau pour adresser à la Plateforme une réclamation.

- Le détail de cette réclamation devra être communiqué par voie électronique à l'adresse contact@samboat.fr ;
- **Sauf réclamation considérée par la Société comme ouvertement irrecevable, la Société ne procédera au virement de la Rémunération sur le compte bancaire du Propriétaire que sous la condition de la finalisation d'un accord** permettant d'épuiser le litige, lequel accord devra être confirmé par le Propriétaire et le Locataire au moyen d'un message électronique communiqué à l'adresse visée ci-avant. **La société peut clôturer le litige dès lors qu'elle ne reçoit aucun justificatif prouvant qu'une démarche a été engagée dans les délais impartis par la Société. La Société s'engage à entreprendre les moyens nécessaires au blocage de la Rémunération. Le Locataire ayant formulé une réclamation admet cependant que le blocage de la rémunération est subordonné à la possibilité technique du prestataire de paiement de s'exécuter à cet effet, si bien qu'il renonce sans exception ni réserve à rechercher la responsabilité de la Société sur ce point. En cette hypothèse, il appartiendra au Locataire d'obtenir le remboursement de la Rémunération directement auprès du Propriétaire.**
- La Société n'ayant pas pour mission de garantir les conditions des locations librement organisées par les Membres, les Frais de service seront conservés par la Société.

En cas de désaccord lors de la signature du contrat lors de l'état des lieux de fin (check out), il faudra le mentionner en commentaire sur les contrats et signer par les 2 parties. Si le contrat de fin de location n'est pas renseigné, le bateau sera réputé comme non restitué, le locataire pourra faire l'objet de poursuites.

8.2 – Pour le Propriétaire

Le Propriétaire dispose d'un délai de **48 (QUARANTE HUIT) heures courant à compter de la fin de la location** pour formuler auprès de la Société une réclamation.

- Le détail de cette réclamation devra être communiqué par voie électronique à l'adresse contact@samboat.fr ;
- **Sauf réclamation considérée par la Société comme ouvertement irrecevable ou bien en l'absence de contrat régulier signé entre les parties, la Société prélèvera dans la mesure du possible le dépôt de garantie du Locataire jusqu'à la finalisation d'un accord** permettant d'épuiser le litige, lequel accord devra être confirmé par le Propriétaire et le Locataire au moyen d'un message électronique communiqué à l'adresse visée ci-avant. **La Société s'engage à entreprendre les moyens nécessaires au blocage du dépôt de garantie. La société peut clôturer le litige dès lors qu'elle ne reçoit aucun justificatif prouvant qu'une démarche a été engagée dans les délais impartis par la Société.**

Le Propriétaire ayant formulé une réclamation admet cependant que le blocage du dépôt de garantie est subordonné à la possibilité technique pour MANGOPAY de s'exécuter à cet effet, si bien qu'il renonce sans exception ni réserve à rechercher la responsabilité de la Société sur ce point.

En cette hypothèse, il appartiendra au Propriétaire d'obtenir le remboursement des dommages causés lors de la location directement auprès du Locataire.

- Si la Société se doit actionner le dépôt de garantie pour le compte du Propriétaire au moyen du service MANGOPAY, ou si elle doit prélever le montant de la franchise, ou bien si elle doit intervenir afin de résoudre une réclamation, **des Frais de 5% du montant du dépôt de garantie seront débités avec un minimum 100 (CENT) Euros TTC** auprès du Locataire pour Frais de gestion par la Société.

8.3 – Déclaration de sinistre

En cas de sinistre, le propriétaire doit en informer la Société le plus rapidement possible. **Tout sinistre ou avarie et le détail de son motif devront être signifiés à la société exclusivement via le bouton « Déclarer un sinistre » qui figure sur la page de conversation.** Le formulaire devra être complété avec les documents demandés dans un délai de 48 (QUARANTE HUIT) heures à compter de date de l'événement accidentel sous peine de clôture et non prise en charge du dossier par la Société. Les dossiers incomplets ne pourront être instruits.

Article 9 - Prix de la location - Rémunération - Frais de service

L'accès, l'inscription et l'utilisation de la Plateforme sont gratuits.

Le Prix de la location du Bateau est librement fixé par le Propriétaire et librement accepté par le Locataire. **SamBoat ne peut en aucune manière intervenir auprès des Utilisateurs afin d'organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération due au Propriétaire.** Les prix affichés sur la Plateforme s'entendent toutes taxes comprises ; **ils incluent l'assurance et les Frais de service pratiqués par la Société auprès des Utilisateurs au titre du service de mise en relation.**

- Une commission de **20% (VINGT POUR CENT)** est due par le Propriétaire pour couvrir les Frais de service.

Article 10 – Sécurisation du paiement des locations

La sécurité des transactions est assurée par la société MANGOPAY SA, société anonyme, au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 59 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG et immatriculée au LUXEMBOURG sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en FRANCE et agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 LUXEMBOURG : https://www.mangopay.com/terms/end-user-terms-and-conditions/Mangopay_Terms-FR.pdf

Les Membres déclarent avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du service MANGOPAY et les accepter sans exception ni réserve.

Les Utilisateurs s'engagent à effectuer de manière exclusive les paiements dus au titre des locations sur le Site de la Société, au moyen d'une carte de paiement au nom du Locataire.

La responsabilité de SamBoat ne saurait être engagée au titre des paiements entrepris de manière directe entre les Propriétaires et les Locataires. Le Site garantit uniquement la sécurité des paiements électroniques réalisés par l'intermédiaire de notre partenaire MANGOPAY.

Dès l'acceptation par le Propriétaire d'une Réservation :

- Le Locataire est dirigé vers un écran de paiement l'invitant à saisir ses coordonnées bancaires, son numéro de carte bancaire et le cryptogramme de validation afin de procéder au règlement de la location.

Le paiement peut être réalisé en trois fois sans frais à partir d'un montant de 500€ et si la location a lieu plus de 2 mois après le jour du paiement. Si le paiement du solde n'est pas versé 1 (UN) mois avant le début de la location, la Société se réserve le droit d'annuler la réservation sans rembourser les acomptes déjà versés. Cette option peut ne pas être disponible sur certaines Annonces misent en ligne par des Professionnels.

- Le Locataire autorise expressément la Société à prélever sur son compte la globalité du prix incluant la Rémunération due au Propriétaire, les Frais de service, le coût de l'assurance ainsi que toute pénalité ou autres frais dus au titre des présentes CGU.

CAS PARTICULIER DU FONCTIONNEMENT COURTIER

Pour les réservations sur les Flottes partenaires, la sécurité des transactions est assurée par :

- La société HIPAY, société par actions simplifiée, au capital social de 9328707 euros, dont le siège social est situé au 94 RUE DE VILLIERS, 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390334225.
- La société STRIPE (Stripe Payments Europe, Limited), une société de droit irlandais située The One Building, Lower Grand Canal St, Dublin 2, Irlande, enregistrée sous le numéro 513174

Article 11 – Modification et annulation d'une location

11.1 – Conditions de modifications des termes d'une location

Toute modification d'une réservation sollicitée par un Locataire après règlement de la Réservation est subordonnée à l'accord du Propriétaire, mais également à celui de SamBoat si elle emporte modification du montant des Frais de service. La Société devra être informée sans délai de toute modification substantielle d'une réservation, à savoir de date, de prix, de durée, etc.

Toute fin de location anticipée, ne pourra donner droit à un quelconque remboursement de la Société.

Le mauvais temps ou l'état de la mer ne sont pas constitutifs d'un cas de force majeure, tout marin devant gérer sa navigation en fonction des prévisions météorologiques.

11.2 – Cas autorisés d'annulation d'une location

À compter de la date de règlement de la Réservation, une annulation de la location ne peut intervenir à l'initiative du Propriétaire ou du Locataire que dans les cas ci-après exposés :

- **La location peut être annulée par le Locataire ou le Propriétaire dans le cas d'un avis météorologique défavorable pour toute la durée de la location**, ou bien en cas de catastrophes naturelles majeures ayant affecté les conditions de location. Une copie du bulletin météorologique spécial devra être communiquée au Site afin d'en justifier.
- **La location peut être annulée par le Propriétaire** s'il prouve que le Locataire ne possède pas les compétences nécessaires à la prise en main du Bateau loué, ou bien si le Bateau loué subit une avarie le rendant impropre à la navigation et à laquelle le Propriétaire ne peut remédier avant la location. Le Propriétaire devra informer le Locataire et la Société de la survenance de l'avarie sans délai et fournir à la Société tout justificatif utile. La Société se réserve le droit de lui demander toute information et document complémentaire qu'elle jugera nécessaire, à défaut les pénalités citées à l'article 11.4 seront appliquées.

Le Locataire avant pris connaissance de la limitation des missions de SamBoat à un service de mise en relation, il renonce à solliciter auprès de la Société une quelconque indemnité au titre d'une annulation de sa Location.

- **La location peut être annulée par le Locataire** s'il constate, lors de la prise en charge du Bateau, que celui-ci n'est pas conforme à l'Annonce de location ou qu'il n'est pas en état de naviguer, soit par défaut d'un élément essentiel de sécurité, soit parce qu'il n'est pas conforme aux Lois et Règlements en vigueur. Un justificatif devra être communiqué au Site afin d'en justifier ; par exemple : Photos, vidéos, documents officiels du bateau... (liste non exhaustive). Après vérification des justificatifs par la Société, le locataire sera alors remboursé partiellement ou intégralement des sommes versées en règlement du prix de location. La société n'a pas la possibilité d'intervenir sur place pour vérifier la véracité des documents communiqués.

Le Propriétaire ayant pris connaissance de la limitation des missions de SamBoat à un service de mise en relation, il renonce à solliciter auprès de la Société une quelconque indemnité au titre d'une annulation de la Location.

11.3 – Remboursement des sommes perçues, des Frais de service et du coût de l'assurance

- **Si l'annulation intervient dans les cas autorisés, le Propriétaire et la Société rembourseront en considération du caractère légitime du motif au Locataire les sommes réglées par lui dans un délai de 20 jours ouvrés.**

Dans le cas d'une avarie imputable au locataire, aucun remboursement n'est envisageable.

- **Le remboursement par la Société des Frais de service sera également subordonné au caractère légitime du motif (cf. 11.2) ayant présidé à l'annulation.**

Ce remboursement prendra la forme d'un avoir correspondant au montant des Frais de services à utiliser lors d'une prochaine location.

Dans le cas d'une location avec un professionnel, s'il choisit « conditions personnalisés » : Les conditions générales d'utilisations du professionnel s'appliquent sauf en ce qui concerne le remboursement des commissions de la Société et des pénalités liées aux annulations injustifiées.

La Société apprécie à sa seule discrétion, sur la base des éléments à sa disposition, la légitimité des demandes de remboursement qu'elle reçoit et peut choisir sans le justifier à créditer au locataire un coupon du montant des commissions.

11.4 – Annulation en dehors des cas autorisés

- **En cas d'annulation par le Locataire** de sa Réservation sans motif régulier, les Propriétaires disposent de la faculté de choisir lors de l'enregistrement de leur annonce les conditions d'annulation adaptées à leur souhait :

SOUPLE : Le locataire sera en cas d'annulation remboursé du montant de la location jusqu'à la veille du départ.

Si l'annulation intervient le jour du départ, le locataire demeurera redevable de la totalité du coût de la location.

ZEN : Si l'annulation intervient **5 (CINQ) jours ou plus** avant la location, le locataire sera remboursé de **70% (SOIXANTE DIX POUR CENT)** du montant de la location.

Si l'annulation intervient **moins de 5 (CINQ) jours** avant la location, il sera redevable de **100 % (CENT POUR CENT)** du montant de la location.

MODEREE : Si l'annulation intervient **plus de 2 (DEUX) semaines** avant la location, il sera redevable au Propriétaire de **50 % (CINQUANTE POUR CENT)** du coût de la location,

Si l'annulation intervient **moins de 2 (DEUX) semaines** avant la location, il sera redevable de **100 % (CENT POUR CENT)** du montant de la location.

STRICTE : Le locataire sera redevable en cas d'annulation, quelle que soit le délai de prévenance, de la totalité du coût de la location.

PERSONNALISEE : Accessible uniquement aux propriétaires professionnels. Selon les propres conditions du Propriétaire.

Les Propriétaires non-professionnels peuvent librement opter pour l'une des conditions d'annulation ainsi listée.

Les Propriétaires professionnels doivent au contraire s'assurer conformément à l'Article L 212-1 du Code de la consommation que les conditions d'annulation pratiquées auprès des locataires, s'agissant notamment des pénalités ou retenues, sont analogues aux conditions d'annulation des locations par le Propriétaire professionnel.

Il est convenu entre les Utilisateurs que les conditions dites ZEN s'appliquent à défaut de choix du Propriétaire.

Les annulations dans les cas non-autorisés ne peuvent affecter l'exigibilité des Frais de service dus à la Société.

Les conditions d'annulation sont librement choisies par les Propriétaires et SamBoat, par la délimitation de sa mission à la seule mise en relation des Utilisateurs, ne revêt en rien la qualité de professionnel de la location dans le cadre des locations qui sont proposées et réalisées de manière autonome par des Propriétaires particuliers ou professionnels.

• **En cas d'annulation du Propriétaire sans motif régulier, une pénalité de 50 % (CINQUANTE POUR CENT) du montant de la location avec un minimum de 200,00 (DEUX CENTS) €uros sera due à la Société à titre de pénalité. Cette pénalité pourra être retenue sur ses prochains revenus locatifs.**

Lors d'une annulation de Location par le Propriétaire, si le Propriétaire particulier ou professionnel redirige le Locataire vers une société ou personne afin de procéder à la Location initialement envisagée, il s'expose aux pénalités précédemment citées. Lors d'une annulation dans ces conditions également, si le Propriétaire particulier ou professionnel organise une solution alternative au Locataire hors du site SamBoat, les Frais de service seront dus par le Propriétaire.

CAS PARTICULIER DU FONCTIONNEMENT COURTIER

Les conditions d'annulation de la flotte partenaire s'appliquent en cas d'annulation à l'initiative du locataire. Le remboursement des sommes versées est soumis à l'approbation de la flotte et à la réception des fonds par SamBoat.

11.5 – Notification des annulations

• **Toute annulation et le détail de son motif devront être signifiés à l'équipe SamBoat exclusivement via le bouton « Demande d'annulation » qui figure sur la page de conversation du site SamBoat, au plus tard au soir du premier jour de la location. A défaut, aucun remboursement ne pourra intervenir de la part de la Société.**

Les parties prenantes ont 48 heures pour confirmer ou contester la demande d'annulation. A défaut de réponse dans le temps imparti, la Société se laisse le droit de décider l'issue de la demande et aucune réclamation ne sera possible à postériori.

Article 12 – Assurances

Les Propriétaires s'engagent à ne louer que des Bateaux assurés pour l'activité de location. Ils écartent toute responsabilité de la Société si un dommage survient en cours de location.

Ils doivent obligatoirement être assurés pour leur activité de location. S'ils ne sont pas déjà couverts pour cette activité auprès de leur assureur, nous leur conseillons de se rapprocher de leur assureur existant pour une extension de couverture pour la location entre particuliers.

Ils peuvent aussi demander un devis auprès de la MAIF, Allianz ou encore Ouest assurance, qui peuvent assurer leur navire à la location.

Article 13 – Obligations et missions de la Société

Les obligations auxquelles la Société est tenue se limitent à celles d'un **Intermédiaire technique de mise en relation de Propriétaires avec des Locataires de Bateau**.

La Société s'engage à faire bénéficier ses Membres des seuls services présents sur le Site <https://www.samboat.fr> et à mettre à leur disposition un outil permettant la publication, la diffusion, et la modification de leurs annonces.

En aucun cas et à aucun moment, la Société n'est Propriétaire des Bateaux proposés à la location sur la Plateforme.

Les missions réalisées par SamBoat dans le cadre de l'exploitation du Site **sont exclusives de l'accomplissement d'un service de location de Bateaux**. Elles peuvent être définies de manière limitative comme suit :

- La gestion des inscriptions des Utilisateurs sur le Site ;
- La mise en relation des Membres ;
- La dynamisation des échanges et des locations de Bateaux entre les Membres ;
- La fourniture sur option d'une assurance « multirisque » ;
- Le suivi des paiements entre ses Membres

Article 14 – Dépôt de garantie

14.1 - Dépôt de garantie et sinistre

Lors de la Réservation du Bateau, le Locataire se voit communiquer le montant du dépôt de garantie dont il sera redevable en cas de sinistre. Il sera prélevé, en cas de sinistre et ce, qu'elle qu'en soit la cause, sur la carte bancaire ou tout autre moyen donné en garantie au moment de la Réservation. Il couvre tout dommage causé lors de la location, à savoir notamment le montant des réparations, les défauts de niveau de carburant, les retards de location, les frais d'expertise, la franchise d'assurance, les frais de dossiers et toute autre somme venant en dédommagement des préjudices subis.

Lorsque le dépôt de garantie est géré par la plateforme SamBoat, le locataire sera invité à déposer son dépôt de garantie sur le site 48 heures (QUARANTE HUIT HEURES) avant le début de la location.

Une autorisation de prélèvement sera dès lors réalisée sur la carte bancaire du Locataire à hauteur du montant du dépôt de garantie.

En cas de non-dépôt du dépôt de garantie par le locataire, il devra convenir d'un autre moyen de versement avec le propriétaire. Dans le cas où le Locataire souscrit à l'assurance rachat de caution proposée par le Site, le montant d'autorisation de prélèvement pourra être diminué.

En cas de sinistre occasionné par le Locataire ou par le Chef de bord éventuel, la Société est autorisée, en cas d'incidents ou de Frais annexes, à prélever le compte du Locataire pour créditer celui du Propriétaire de la différence éventuelle entre la somme devant être réglée au titre du sinistre et le montant du dépôt de garantie.

En l'absence de réponse de l'une des deux parties, ou de preuves justifiant le blocage des fonds, La Société se réserve le droit de fixer un délai au-delà duquel le dossier sera clôturé. Ce délai sera communiqué aux utilisateurs au moyen d'un message électronique.

En cas de démarche de recouvrement (en cas de retard de paiement ou d'insolvabilité) initiée par la Société contre le locataire, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée.

Le Locataire accepte sans réserve ni exception de régler les Frais annexes, et il autorise expressément la Société à les prélever au besoin pour le compte du Propriétaire comme suit :

Montant des Frais annexes dont le prélèvement est autorisé par le Locataire :

En cas de retard dans la restitution du Bateau	Prix horaire majoré de 50 %
Bateau anormalement sale (ext.)	175 €
Bateau anormalement sale (int.)	155 €
Plein d'essence non réalisé	40 Euros + 2,50 € / litre
Déchirures/Brulures/Tâches/Casses / Rayures	Valeur à neuf (avec minimum de 200 €)

En cas de dommages subis par le Bateau restitué au Propriétaire, le Locataire s'engage à régler une juste indemnité permettant la remise en état intégrale du Bateau. Le montant des réparations sera prélevé sur le compte du Locataire qui autorise sans réserve ni exception à cet effet la Société.

Le Locataire autorise ainsi expressément la Société à prélever sur son compte bancaire le montant de la franchise défini par l'assurance contractée sur la période de location, mais également le montant additionnel des dommages causés au Bateau, ainsi que le montant des pénalités.

Si la Société le sollicite à cet effet, le Propriétaire s'engage à procéder à une déclaration de sinistre auprès de son assureur et à solliciter sa prise en charge des éventuels dommages causés au Bateau loué si le montant des dommages est supérieur à 2.000 (DEUX MILLE) euros.

Le Propriétaire devra fournir en cas de refus de prise en charge des dommages par l'assureur tout document utile permettant de confirmer de manière expresse ledit refus de prise en charge.

Le propriétaire qui n'utilise pas le Contrat de Location fourni par SamBoat ne pourra pas faire appel au système de gestion de Caution, sauf mention express dans son Contrat de Location.

14.2 – Option de garantie de solvabilité de dépôt de garantie (caution)

SamBoat propose une option garantissant le paiement du dépôt de garantie au Propriétaire en cas d'insolvabilité du Locataire lors d'un sinistre. Cette option permet d'indemniser le Propriétaire en cas de sinistre même si le Locataire n'est pas solvable. Cette option s'applique à toutes les locations dont la réservation a lieu postérieurement à la souscription de l'option par le Propriétaire. Cette option fait l'objet d'une commission supplémentaire détaillée sur le site. La commission varie en fonction du montant garanti par SamBoat telle que choisi par le Propriétaire sur le site.

Dans le cas où la pré-autorisation permettant de garantir la caution échouerait, SamBoat en informera le Propriétaire par mail. Ce dernier aura la responsabilité de faire régulariser la situation avant le début de la location. Cette régularisation peut se faire par tout autre moyen (chèque, espèce, terminal). A défaut, si un Propriétaire laisse partir son bateau sans que le Locataire n'ait régularisé la situation, l'option de Solvabilité de caution sera sans effet.

Dans le cas où le Propriétaire percevrait une indemnisation de la part de SamBoat au titre de la présente option Garantie de solvabilité, il consent expressément à subroger SamBoat dans ses droits afin de permettre à SamBoat de se retourner contre le locataire pour obtenir le remboursement des sommes dues par ce dernier.

Article 15 – Délai de rétractation

Les Utilisateurs renoncent de manière expresse à invoquer un quelconque droit de rétractation lors de l'utilisation du service et déclarent à ce titre être informés que le présent service n'est pas soumis au droit de rétractation prévu par l'article L221-28 12° du Code de la consommation car le présent service de mise en relation s'inscrit dans le cadre de l'activité de location de véhicule ou de bateau.

L'exercice du droit de rétractation est exclu pour les services dont l'exécution a commencé, avec l'accord et le renoncement exprès à l'exercice de ce droit.

Article 16 – Propriété intellectuelle

16.1 – Éléments de la Société

Le Site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels et programmes, les moteurs de recherche, les bases de données, les sons, les vidéos, les noms de domaines, design ou toute autre information ou support présenté par la Société, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de la Société et sont protégés par leurs droits d'auteurs, marque, brevet et tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle qui leur sont reconnus selon les lois en vigueur.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de la Société, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. En conséquence, l'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de la Société. L'Utilisateur ne peut en aucun cas utiliser, imprimer ou reformater les contenus de la Plateforme à des fins autres que privées ou familiales. Il s'engage à ne pas télécharger, reproduire, transmettre, vendre ou distribuer l'ensemble des éléments composant le contenu de la Plateforme.

Les Utilisateurs reconnaissent également que les informations et les bases de données accessibles sur la Plateforme sont la propriété exclusive de la Société.

Les présentes CGU n'emportent d'aucune sorte une quelconque autorisation au bénéfice de l'Utilisateur sur les droits de propriété intellectuelle ou sur les éléments appartenant à la Société.

16.2 – Éléments des tiers

Les éléments appartenant à des tiers, telle que marques, dessins, modèles, images, textes, photos, logo sans que cette liste ne soit exhaustive, sont la propriété exclusive de leur auteur et sont protégés à ce titre par le droit d'auteur, le droit des marques ou tout autre droit reconnu par la législation en vigueur.

L'Utilisateur s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété de tiers, dont les contenus sont présents sur la Plateforme et s'interdit d'exploiter, de quelque manière que ce soit, les noms, les marques, les logos, les logiciels, les informations, les bases de données et tous les documents qui lui sont communiqués, d'une manière générale, dans le cas de l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation. L'Utilisateur s'engage à respecter l'intégralité des droits de tiers, dont les contenus sont présents sur la Plateforme et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public à quelque fin que ce soit.

Article 17 – Responsabilités

La Plateforme communique des informations émanant des Membres dont il ne peut vérifier l'exactitude, l'authenticité ou l'exhaustivité. Dans ce contexte, il appartient aux Utilisateurs Membres de faire preuve de

prudence lorsqu'ils contractent avec un autre Membre. En tout état de cause, la Société ne saurait être tenue pour responsable de tout litige relatif au contrat de location, notamment de tout dommage subi ou causé par le Locataire ou le Propriétaire.

Dès la remise du Bateau et jusqu'à sa restitution, le Locataire est seul responsable de tous les dommages matériels ou immatériels causés directement ou indirectement à lui-même ou à des tiers par le Bateau loué, ainsi que de toute détérioration, perte, destruction partielle ou totale du Bateau quelle qu'en soit la cause.

17.1 – Responsabilité des Membres

Le Membre est seul responsable des annonces qu'il publie et des éventuels préjudices causés du fait de ces annonces. Les Membres sont seuls responsables des « évaluations » et « commentaires » qu'ils postent et doivent respecter les règles des présentes conditions générales d'utilisation ainsi que les législations et réglementations en vigueur. Les Membres reconnaissent et acceptent que les éléments qu'ils fournissent, ainsi que leurs comportements ou leurs propos sur la Société sont susceptibles de faire l'objet de signalement par d'autres Membres et d'un contrôle a posteriori par la Société, sur la base de critères objectifs d'appréciation, sans préjudice de l'application de l'article « exclusions de Membres » des présentes.

Le Membre s'engage à n'utiliser le service en ligne et les informations auxquelles il aurait accès que dans les seules conditions définies par la Société et dans un but conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers.

Le Membre s'engage à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres Membres de la Plateforme et à ne pas accéder aux comptes Membres des autres Membres et à ne pas accéder à des parties du Site dont l'accès est réservé.

Le Membre garantit et s'engage à indemniser la Société, ses directeurs, ses employés et autres agents contre tout recours et toute condamnation trouvant son origine dans un manquement aux obligations qui leur incombent aux termes de la loi ou des présentes conditions générales d'utilisation. Le Membre s'engage à l'égard de la Société à lui notifier tout changement relatif aux données fournies et reconnaît qu'à défaut, il restera seul responsable des conséquences de quelque nature que ce soit, qui pourraient en résulter. Le Membre s'engage à ne pas collecter, utiliser ou effectuer un traitement quelconque des données personnelles des autres Membres.

17.2 – Responsabilité de la Société

Il est expressément convenu que la Société n'est tenue qu'à une obligation de moyens en ce qui concerne la continuité du service. La responsabilité de la Société ne saurait être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à quiconque des codes d'accès confiés au Membre. La Société ne saurait être responsable de la violation des présentes conditions générales par un autre Membre. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée en cas de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation des services à distance. La Société ne saurait être responsable de la qualité du service, le service étant proposé « en l'état ». Toute perturbation de l'utilisation du service en ligne ne saurait engager la responsabilité de la Société. La Société ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique, pouvant causer des dommages aux matériels informatiques des Utilisateurs et à leurs données.

La Société ne saurait être responsable de l'atteinte aux droits des Utilisateurs de manière générale. La Société ne saurait être responsable des « commentaires » ou « évaluations » effectués par les Membres. La Société n'intervient pas dans les relations entre les Membres Propriétaires et Locataires. Elle ne peut, en aucun cas, être considérée comme un Propriétaire. La Société ne garantit pas le bon état et le bon fonctionnement du Bateau.

Conformément à la législation en vigueur, la Société ne peut voir sa responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande des Membres, sauf dans l'hypothèse où elle aurait été dûment

informée de l'existence d'un contenu illicite et qu'elle n'aurait pas agi promptement pour le retirer. La Société ne saurait voir sa responsabilité ni recherchée, ni engagée au titre et/ou suite à la location d'un Bateau par le biais de ses services. La Société n'est pas responsable de la non-conformité de la location aux informations que le Propriétaire lui a transmises.

La responsabilité de La Société, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ne peut être engagée pour des faits dus à un cas de force majeure, un cas fortuit ou au fait d'un tiers ou de la victime du dommage.

Article 18 – Notification d'un contenu illicite

La Société ne peut prendre connaissance du contenu de toutes les offres de location.

Cependant, la Société s'engage à retirer le plus vite possible un contenu contrevenant aux présentes CGU ou protégé par des droits d'auteur, dès lors que le titulaire de ce droit aura signalé l'infraction constatée.

Tout contenu illicite doit être notifié par email à la Société à l'adresse contact@samboat.fr ;

Il est rappelé que le fait, pour toute personne, de présenter un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 €uros d'amende aux termes de l'article 6, I, 4° de la loi 2004-575 du 21 juin 2004.

Article 19 – Exclusion de Membres

La Société s'engage à faire toute diligence utile concernant l'utilisation du Site, mais elle ne peut être tenue par une obligation générale de surveillance.

La Société est cependant en droit d'exclure à tout moment et sans préavis un Utilisateur qui contreviendrait aux présentes CGU ou à la bonne administration de la Communauté des Utilisateurs.

Outre les obligations susmentionnées, il est strictement interdit aux Propriétaires de divulguer leurs données personnelles aux Utilisateurs du service, sous peine d'exclusion de la communauté des Utilisateurs et d'une amende correspondant au montant total de la commission stipulée lors de la demande initiale.

Article 20 – Données à caractère personnel - cookies

Le Site assure à l'Utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la **Loi n°78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Site est déclaré à la CNIL sous le numéro 1744290.

Lors de la navigation sur notre Site, les Utilisateurs sont invités à nous communiquer des données personnelles. Les Utilisateurs déclarent avoir pris connaissance et agréer l'utilisation par SamBoat des données personnelles dans les conditions ci-après exposées :

Le traitement des données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration au CNIL. Le responsable de traitement des données à caractère personnel est la Société LACANI SAS.

Les données personnelles collectées sur notre Site sont utilisées pour assurer le traitement des services du Site et des relations entre Utilisateurs, ou bien entre les Utilisateurs et la Société. Nous sommes également susceptibles d'utiliser les données des Utilisateurs à des fins commerciales ou publicitaires et dans les limites autorisées par la loi. Nous sommes également susceptibles d'utiliser vos données pour satisfaire nos obligations légales et/ou réglementaires.

Les destinataires de vos données à caractère personnel collectées sur notre Site sont nos prestataires de moyens de paiement ou de sécurisation des paiements, nos prestataires, nos partenaires commerciaux. Dans le cas où cela est exigé par la loi, votre consentement est recueilli ou une possibilité de refus vous est aménagée avant toute transmission de données.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant en application de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. De tels droits s'exercent auprès du Site et par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@samboat.fr ou bien en contactant directement par courrier le service des Utilisateurs à l'adresse suivante : SAMBOAT - 223 Avenue Émile Counord 33300 Bordeaux.

Le Site fonctionne notamment à l'aide de « cookies ». Ceux-ci sont uniquement destinés à fluidifier, améliorer et faciliter la navigation de l'Utilisateur sur et dans le Site. Lesdits cookies permettent de personnaliser l'ensemble des services proposés par le Site. Les cookies sont constitués de modules et de fichiers stockés sur le terminal informatique de l'Utilisateur. L'Utilisateur dispose de la faculté de désactiver ces cookies sur son logiciel de navigation internet utilisé. Cependant, afin d'améliorer, de faciliter et de maximiser la navigation sur le Site autant que l'ergonomie du Site, il est recommandé à l'Utilisateur de paramétrer l'ordinateur et le logiciel de navigation internet afin d'autoriser l'utilisation de ces cookies.

Prospection commerciale par courriel : Si vous ne souhaitez plus recevoir de prospection commerciale par courrier électronique, vous pouvez à tout moment nous le faire savoir par l'un des moyens suivants :

- Cliquer sur le lien de désabonnement dans chaque courriel reçu,
- Dans l'espace client, ouvrir l'onglet "mon profil", décocher la case correspondante.

Article 21 – Démarchage téléphonique

Si le Titulaire y a consenti en communiquant son numéro de téléphone portable lors de la validation de sa qualité de Propriétaire ou de Locataire, il dispose conformément aux dispositions de l'article L.223-2 du code de la consommation de la faculté de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Cette liste d'opposition au démarchage téléphonique peut s'exercer au moyen du service *Bloctel* accessible depuis le site bloctel.gouv.fr permettant de s'inscrire sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique, ou en contactant directement par courrier le service des Utilisateurs à l'adresse suivante : SAMBOAT - 17 quai de Bacalan 33300 Bordeaux.

Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

En votre qualité d'Utilisateurs du service SamBoat, cette inscription ne fera pas obstacle à l'utilisation de vos coordonnées téléphoniques par SamBoat afin de vous contacter pour le bon fonctionnement ou les besoins du service SamBoat, ou bien afin de garantir la bonne exécution des obligations de la Société ou des Utilisateurs.

Article 22 – Médiation

Conformément aux dispositions des articles L312-1 et R616-1 du Code la Consommation, les Utilisateurs ont la possibilité d'avoir recours gratuitement à un Médiateur de la consommation.

Le Médiateur dont le Site relève est Médiation Tourisme et Voyage qui peut être contacté directement par voie électronique conformément aux modalités de saisine du Médiateur :

<https://www.mtv.travel/demande-saisine/>

Article 23 – Dispositions diverses

23.1 – Intégralité des CGU

Les CGU constituent l'intégralité des conditions d'utilisation de la Plateforme. Tout autre document relatif à l'utilisation du Site ou des services SamBoat non publiés par la Société n'est pas opposable à la Société.

23.2 – Modification des CGU

La Société se réserve le droit de réviser et/ou modifier les CGU. Une information sera publiée sur le Site à cet effet.

23.3 – Nullité

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGU est déclarée nulle ou non-écrite, au regard d'une règle de Droit en vigueur ou d'une décision de justice passée en force de chose jugée, elle n'est en aucun cas susceptible d'entraîner la nullité de la globalité des CGU, ni altérer la validité de toute autre stipulation.

23.4 – Droit et langue applicables

Les présentes CGU sont régies et soumises à la loi française.

Les CGU sont rédigées en langue française. Toute traduction des CGU ne peut revêtir qu'un caractère informatif.

La Société et les Utilisateurs conviennent que les Utilisateurs pourront saisir les juridictions du domicile ou du siège du défendeur, ou bien les juridictions du lieu de la location, ou bien les juridictions du siège ou du domicile du demandeur à la date de la survenance du fait dommageable.

Dernière mise à jour le 22/11/2024